

Indice des prix des logements neufs et anciens

Mise à jour : 31 janvier 2013

A la suite des travaux conduits par la Direction générale des statistiques de l'Union européenne (Eurostat), l'Insee a élaboré un indice des prix des logements neufs afin d'établir un indice des prix des logements. Cet indice constitue ainsi la contribution française à l'indice des prix européen des logements neufs.

L'indice des prix des logements neufs est calculé trimestriellement et complète, sur le champ du logement neuf, l'indice des prix des logements anciens (indice Notaires-Insee), qui est la composante française transmise par l'Insee à Eurostat pour les prix du logement ancien.

Les sources des deux indices français de prix des logements diffèrent : enregistrements notariés pour l'indice Notaires-Insee des prix des logements anciens et enquête auprès des promoteurs immobiliers réalisée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour l'indice des prix des logements neufs.

La série de valeurs de l'indice de prix des logements neufs mise à disposition débute au deuxième trimestre 2006.

Depuis cette date, cet indice évolue, en tendance, de manière parallèle à celui du prix des logements anciens. En rythme trimestriel, cependant, des différences peuvent exister.

Commentaires

Entre 2006T2 et 2012T3, les prix des logements ont connu une hausse de 13,3% ; ceux des logements neufs ont crû de 14,3%, tandis que ceux des logements anciens ont augmenté de 13,1%.

Au troisième trimestre 2012, les prix des logements connaissent une hausse de 0,9% par rapport au trimestre précédent ; ceux des logements neufs baissent de 1,0% alors que ceux des logements anciens augmentent de 1,2%.

Sur un an, les prix des logements baissent de 1,3% ; le neuf connaît une baisse légèrement plus prononcée que l'ancien : -1,4% pour le neuf contre -1,3% pour l'ancien.